

Etendre le congé de paternité à 15 jours

Le CD&V souhaite renforcer les droits des parents et équilibrer les rapports hommes-femmes au sein des familles. Le patronat se montre peu emballé.

Etendre à quinze jours le congé de paternité (ou de coparentalité dans le cas des couples lesbiens): c'est ce que proposent les deux députées CD&V Els Van Hoof et Nahima Lanjri. Avec pour objectif d'améliorer l'équilibre entre travail et famille.

Actuellement, les pères ont droit à dix jours, à prendre dans les quatre premiers mois après la naissance de l'enfant. Le salaire serait maintenu durant les trois premiers jours, tandis que les douze jours suivants seraient couverts par l'Inami. *«Les pères doivent être incités à s'occuper de l'enfant»*, estime Van Hoof et Lanjri. L'implication des pères ne peut que favoriser *«l'égalité au sein du couple et la position des mères sur le marché de l'emploi»*, plaident-elles.

Les deux députées souhaitent par ailleurs allonger le congé de paternité à vingt jours dans certains cas exceptionnels, comme la naissance de jumeaux. Dans le même ordre, elles suggèrent trois jours extra lorsque l'enfant doit être hospitalisé plus longtemps que la mère (à cause d'une complication par exemple).

Enfin, Lanjri et Van Hoof souhaitent porter à 18 ans (au lieu de 12) l'âge limite de l'enfant pour prendre un congé parental. *«Les enfants ont besoin de leurs parents pendant la puberté également.»* L'an dernier, 60.272 personnes ont pris un congé parental.

L'implication des pères favorise l'égalité au sein du couple.

Les PME perturbées

Dans le camp patronal, on ne se montre pas amusé à l'idée de voir le congé de paternité augmenter une nouvelle fois. *«Un tel élargissement semble intéressant, mais il entraverait le bon fonctionnement des micro-entreprises et petites PME, dans lesquelles de telles absences sont difficiles à pallier»*, estime la présidente du SNI, Christine Mattheeuws. Tout au plus accepterait-elle d'élargir le congé de paternité en réduisant d'autres congés thématiques, comme le congé parental ou le crédit-temps.

J-P.B.